

**SÉANCE DU MERCREDI 29 JANVIER 2014**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Gabriel Willemin (PDC), président

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (PDC) et Clovis Brahier (PS)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Gérard Brunner (PLR), Marc Cattin (PCSI), Damien Chappuis (PCSI), Maëlle Courtet-Willemin (PDC), André Henzelin (PLR), Emmanuel Martinoli (VERTS), Giuseppe Natale (CS-POP), André Parrat (CS-POP), Gilles Pierre (PS), Anne Roy-Fridez (PDC), Edgar Sauser (PLR) et Thomas Stettler (UDC)

Suppléants : Demetrio Pitarch (PLR), Patrick Haas (PCSI), Sandrine Fleury-Montavon (PCSI), Anne Froidevaux (PDC), Stéphane Brosy (PLR), Christophe Terrier (VERTS), Jean-Pierre Petignat (CS-POP), Jean-Pierre Kohler (CS-POP), Jean Bourquard (PS), Josiane Sudan (PDC), Samuel Miserez (PLR) et Damien Lachat (UDC)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

---

**1. Communications****2. Promesse solennelle de deux suppléants**

Demetrio Pitarch (PLR) et Sandrine Fleury-Montavon (PCSI) font la promesse solennelle.

**3. Election d'un remplaçant de la commission de gestion et des finances**

Gérard Brunner (PLR) est élu tacitement remplaçant de cette commission.

**4. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de l'environnement et de l'équipement**

Marcelle Lüchinger (PLR) est élue tacitement membre de cette commission.

**5. Election d'un membre et d'un remplaçant de la commission de la justice**

Sont élus tacitement : Gérald Membrez (PCSI) en qualité de membre et Sandrine Fleury-Montavon (PCSI) en qualité de remplaçante.

## **6. Election d'un remplaçant de la commission de la santé**

Demetrio Pitarch (PLR) est élu tacitement remplaçant de cette commission.

## **7. Election d'un remplaçant de la commission de la formation**

Sandrine Fleury-Montavon (PCSI) est élue tacitement remplaçante de cette commission.

## **8. Questions orales**

- Alain Lachat (PLR) : Avancement du projet OPTI-MA (satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI) : Projet de révision de la loi sur les pensions des membres du Gouvernement (satisfaite)
- Damien Lachat (UDC) : Méthodes de contrôle du SCAV constatées lors d'un reportage de « Temps présent » (non satisfait)
- Bernard Varin (PDC) : Avenir du service des urgences à l'hôpital de Saignelégier (partiellement satisfait)
- Gilles Froidevaux (PS) : Organisation d'une table ronde sur l'assainissement des finances de l'Etat (satisfait)
- Stéphane Brosy (PLR) : Décharges pour matériaux inertes (DCMI) dans le Jura : quelles suites ? (partiellement satisfait)
- Frédéric Lovis (PCSI) : Avenir du Slow-up Agglo'balade dans le Jura (satisfait)
- Frédéric Juillerat (UDC) : Absence d'enquête disciplinaire suite à une faute d'un enseignant du CEJEF (non satisfait)
- Yves Gigon (PDC) : Projet de création d'arrondissements scolaires (non satisfait)
- Christophe Berdat (PS) : Projet FAIF : le canton du Jura va-t-il aussi réduire les déductions fiscales pour frais de déplacement ? (satisfait)
- Alain Bohlinger (PLR) : Enseignants recommandant le redoublement d'élèves : pour éviter une ouverture de classe ? (satisfait)
- Jean-Pierre Mischler (UDC) : Retard du versement de la redevance des frontaliers et manque de liquidités des communes (partiellement satisfait)
- Claude Mertenat (PDC) : Réseau de jeux d'argent illicites démantelé et conséquences sur les patentes d'auberge (satisfait)
- Maurice Jobin (PDC) : Reprise de l'entreprise Benteler et exigences en matière d'assainissement (satisfait)

## **9. Election d'un juge permant au Tribunal de première instance**

### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés : 60
- Bulletins rentrés : 60
- Bulletins blancs : 5
- Bulletins valables : 55
- Majorité absolue : 28

Jean Crevoisier (PS) est élu avec 39 voix; Michel Rion (VERTS) obtient 16 voix.

## **10. Promesse éventuelle d'un juge au Tribunal de première instance**

La promesse solennelle n'est pas nécessaire, selon l'article 13 de la loi d'organisation judiciaire.

## **11. Modification du règlement du Parlement de la République et Canton du Jura (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 35, alinéa 5 (nouvelle teneur)

Majorité du Bureau :

<sup>5</sup> Lorsqu'une commission veut renvoyer un dossier au Gouvernement afin d'obtenir des compléments, elle en saisit le Bureau. Avant de transmettre le dossier au Gouvernement, le Bureau doit s'assurer que le renvoi ne peut être assimilé à un refus d'entrer en matière. Si tel n'est pas le cas, il retourne le dossier à la commission.

Minorité du Bureau :

<sup>5</sup> Lorsqu'une commission veut renvoyer un dossier au Gouvernement afin d'obtenir des compléments, elle en saisit le Parlement qui décide du renvoi ou non. Le débat au Parlement ne porte que sur la décision de renvoi.

Gouvernement :

<sup>5</sup> Une commission ne peut renvoyer un dossier au Gouvernement qu'avec l'accord de celui-ci. Elle informe le Bureau du renvoi.

Au vote :

- la proposition du Gouvernement l'emporte, par 33 voix contre 22, sur la proposition de la minorité du Bureau;
- la proposition de la majorité du Bureau est acceptée, par 51 voix contre 6 à la proposition du Gouvernement.

Article 55, alinéa 3 (nouvelle teneur)

Majorité du Bureau :

<sup>3</sup> Le Gouvernement répond en principe immédiatement. S'il le juge nécessaire, il peut répondre à la prochaine séance. Cas échéant, il en informe au préalable l'interpellateur, qui peut demander de reporter le développement de son interpellation à la même séance.

Minorité du Bureau et Gouvernement :

(Pas de modification.)

Au vote, la proposition de la majorité du Bureau est acceptée par 32 voix contre 26.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du règlement est 57 voix contre 1.

**Département de la Formation, de la Culture et des Sports**

**25. Motion no 1073**

**Pour un subventionnement proportionnel aux économies !  
Michel Choffat (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1073a est accepté par 56 députés.

**26. Question écrite no 2623**

**Education en vue du développement durable : quelles perspectives ?  
Bernard Tonnerre (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**Département de l'Environnement et de l'Équipement**

**12. Question écrite no 2604**

**Travaux de lutte contre les crues des cours d'eau jurassiens  
Frédéric Lovis (PCSI)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**13. Question écrite no 2612**

**Affichage en bordure de route cantonale : quelles sont les règles ?  
Stéphane Brosy (PLR)**

*(Renvoyée à la prochaine séance.)*

**14. Question écrite no 2622**

**Voyage au Kosovo  
Jean-Pierre Kohler (CS-POP)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Francis Charmillot (PS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**Département des Finances, de la Justice et de la Police**

**15. Modification de la loi d'organisation judiciaire (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

**16. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC) (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 53 députés.

**17. Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 55 voix contre 1.

**18. Modification du décret sur l'imposition des véhicules routiers et des bateaux (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous articles, ainsi que le titre et le préambule, sont adoptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 54 voix contre 1.

**19. Postulat no 336**  
**Pour une taxe de circulation incitative et équitable**  
**David Eray (PCSI)**

Développement par l'auteur.  
Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat no 336 est accepté par 29 voix contre 27.

Les procès-verbaux nos 60 à 62 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12.20 heures.

Delémont, le 30 janvier 2014

Le président :  
Gabriel Willemin

Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître